

**PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS DU DIRECTEUR ET DU
DIRECTEUR ADJOINT DU DEPARTEMENT DE BIOLOGIE DE L'ÉCOLE NORMALE
SUPERIEURE DE LYON**

Le Président de l'Ecole normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon),

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'établissement du 11 octobre 2016 et notamment l'article 3 de la section 2 du chapitre 1 - titre 1,

Vu la décision 17-079 portant organisation des élections de directeur et directeur adjoint du département de biologie de l'ENS de Lyon,

PROCLAME :

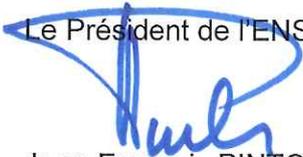
Conformément aux opérations électorales du 15 mai 2017, sont élus en qualité de Directeur et de Directeur adjoint du Département de biologie :

- **VOLFF Jean-Nicolas**, Directeur ;
- **ALAZARD-DANY Nathalie**, Directrice adjointe.

Taux de participation : 38%.

Le mandat du Directeur et de la Directrice adjointe prend effet le 16 mai 2017.

Fait à Lyon, le 15 mai 2017,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

Modalités de recours : Les électeurs disposent à compter de la proclamation des résultats, d'un délai de 5 jours pour les contester.